

Récupération de mon ancien dossier pour le permis de conduire

Par mimi76, le 12/10/2009 à 20:23

Bonjour,

Je me suis inscrit dans une auto-école en 2004, mais malheureusement je n'est pas pu avoir le permis à temps, je n'est passé que le code que je n'est pas eut, puis mon auto-école à fermé car il partait en retraite!!!! A l'époque, je devais payer pour récupérer ce dossier alors j'ai laissé tombé pensant que je pourrais un ouvrir un autre.

Aujourd'hui je voudrais passer mon permis, après mettre renseigné on ma dit qu'il était obligatoire de récupérer mon ancien dossier pour pouvoir me réinscrire. Est ce vrai?

Car si je dois reprendre l'ancien dossier, la nouvelle auto-école me réclame la somme de 120€ pour reprise de dossier.

Alors que si je ne suis pas obligé de le reprendre, j'économise donc 120€!!!

Si je dois récupérer ce dossier, ou dois-je le récupérer, à la Préfecture?

Cordialement Mimi!!!!